



RAPPORT ANNUEL CCA 2021



THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et Espaces publics	6
3. Services de transports collectifs et intermodalité	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public	6
5. Cadre bâti – Logements.....	10
6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs.....)	10
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	12
8. Conclusion.....	13
9. Fiche de synthèse :.....	14

1. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Mairie de Lys-Lez-Lannoy 31 rue Jean Baptiste Lebas 59390 Lys-Lez-Lannoy Personne référente : Pascale De Mets, Conseillère Municipale déléguée au handicap. Nombre d'habitants : 13 596 COMPETENCE MEL : HABITAT TRANSPORT VOIRIE
--

Plan Local Habitat :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH):

L'ambition de la MEL en matière d'habitat s'exprime dans son Programme Local de l'Habitat (PLH). Adopté en 2012, le PLH actuel est en cours de révision.

Son adoption est prévue pour fin 2021. Il s'agira du 3ème PLH de la MEL (PLH3).

Pour mieux prendre en compte les attentes et besoins des habitants dans le cadre de ce nouveau PLH, la MEL a ouvert plusieurs modalités de concertation :

- En 2018 : une 1ère concertation en ligne a été ouverte pour recueillir le point de vue des habitants sur les grands enjeux en matière d'habitat
- En 2019: des ateliers collectifs et entretiens individuels avec plus 70 habitants se sont tenus pour nourrir le diagnostic. En outre, le conseil de développement de la MEL a apporté une riche [contribution aux travaux du PLH](#) à travers des cartographies sensibles de l'habiter sur le territoire croisant les enjeux de logement, de déplacements & d'environnement.
- A partir du 2 novembre 2020 jusqu'au 3 octobre 2021 inclus : un registre en ligne est ouvert à tous les habitants sur la plateforme citoyenne de la MEL pour que chacun puisse s'exprimer sur le diagnostic et le projet.

[Pour contribuer au registre PLH3](#)

Par ailleurs, la MEL a également prévu de mobiliser un comité participatif qui réunira des habitants, des collectivités et des professionnels du logement (bailleurs, promoteurs, associations, etc.) pour apporter leur expertise d'usage aux travaux.

Plan de Déplacements Urbains :

La compétence Transports relève également de la MEL. Le « Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010>2020 » de Lille Métropole a été adopté au conseil d'avril 2011. Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la

participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il comporte une annexe « accessibilité du PDU ». Cette annexe Accessibilité porte une réflexion globale sur les déplacements des usagers qu'ils soient en situation de handicap ou non, car chaque personne peut à tout moment faire face à une situation de mobilité réduite. Ainsi, sont abordées les problématiques liées aux personnes âgées, aux parents accompagnés de jeunes enfants (ou autres) à travers différents items.

Trois axes viennent articuler ce document : gouvernance, transports collectifs et espaces publics. La partie concernant les espaces publics constitue le Plan stratégique de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Lille métropole.

Les travaux menés ont permis de faire émerger quatre principaux constats appelés à constituer une base de réflexion pour appréhender dès à présent ou, à plus long terme, la révision prochaine du PDU, il s'agit de:

- Un besoin d'articulation entre les politiques de déplacements et les autres politiques publiques (aménagement du territoire, développement économique, habitat, etc.),
- Une exigence de cohérence et de coordination entre l'ensemble des acteurs de la mobilité à l'échelle de la métropole et au-delà,
- Une approche globale et complémentaire des modes de déplacement,
- Une communication et une sensibilisation accrues des publics (citoyens-usagers, entreprises, salariés, commerçants)

1.2 Informations administratives de la CCA

Le renouvellement de la CCA a eu lieu en juin 2020

La CCA de Lys-lez-Lannoy regroupe 7 membres :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction ou association représentée</u>	<u>Adresse</u>	<u>Tél :</u>	<u>Mail :</u>
DE METS	Pascale	Conseillère Municipale Déléguée au Handicap	7 cour Beuscart Rue Jean Lebas 59390 LYS LEZ LANNOY	06 63 38 55 54	pdemets@mairie-lyslanzannoy.com
SEYS	Marie-France	Association L'As des As			mfseys@mairie-lyslanzannoy.com
LEROUGE	Sylviane	Société Civile	10 rue d'Isly		sylviane.lerouge@wanadoo.fr

GAILLEZ	David	APF du Haut Vinage	4 rue Pasteur 59390 Lys-lez-Lannoy	06 28 38 64 18	davidgaillez@yahoo.com
PILLOIS	Francis	APFPM (association des parents français de Projets de Monfort)	92 rue Jules Guesde 59390 LYS LEZ LANNOY	06 62 22 97 68	fpillois@mairie-lysezlannoy.com
SEVELIN	Hervé	APF du Haut Vinage	9 rue Jean Bart 59390 LYS LEZ LANNOY	06 77 69 96 96	hervmalinois@yahoo.com

La commission se réunit en séance plénière quatre fois par an environ.

En 2021, elle s'est réunie deux fois.

Ses missions consistent à :

- Faire un inventaire des travaux nécessaires sur le patrimoine existant
- Intervenir sur tout nouveau bâti
- Trouver des pistes de financement pour les aménagements nécessaires
- Recenser les ERP accessibles sur le territoire lyssois
- Proposer des solutions de substitution dès lors que les travaux seront impossibles techniquement ou trop onéreux par rapport à l'usage qui en découlerait
- Mobiliser et solliciter les acteurs compétents en matière de handicap
- Proposer une avancée sociétale à travers des engagements et des documents d'incitation (agenda 22 local, label handicap communal pour les ERP de 5^{ème} catégorie...)

...A travers les axes de travail suivants :

- les Etablissements Recevant du Public, publics et privés
- les logements locatifs, en concertation avec les bailleurs sociaux présents sur la commune
- les transports selon un plan local mais aussi en concertation avec les communes environnantes, les services de la MEL et de ILEVIA (Keolis)
- la voirie par l'intermédiaire des services techniques de la mairie et de la MEL

2. Voirie et Espaces publics

La compétence Voirie et Espaces publics est assurée par la MEL.

Afin de favoriser l'accessibilité des quelques 3 000 kilomètres de rues et trottoirs à l'échelle intercommunale, l'annexe accessibilité du Plan de Déplacements Urbains 2010>2020 (PDU) définit un plan stratégique de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Pour plus de renseignements, se référer au rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et au Plan de Déplacements Urbains 2010>2020 de la MEL.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La compétence Transports est assurée par la MEL. Le PDU et l'annexe accessibilité rassemblent plusieurs actions spécifiques visant à garantir la continuité de la chaîne de déplacement, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant plus particulièrement les transports collectifs, un premier schéma directeur d'accessibilité des services de transport (SDAT) a été adopté en mars 2008. Ce document planifie la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs de la Métropole.

Afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des usagers à mobilité réduite, l'Annexe Accessibilité préconise la révision de ce document en collaboration avec la CIA de la MEL.

D'autre part, Handipole, un service de transport à la demande est mis à la disposition des personnes à mobilité réduite, ne pouvant pas utiliser les modes de transports classiques.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

Les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public, dont la municipalité a la gestion, sont au nombre de 32 :

- 9 bâtiments de 3ème catégorie
- 8 bâtiments de 4ème catégorie
- 14 bâtiments de 5ème catégorie
- 1 IOP

Les diagnostics d'accessibilité de ces bâtiments communaux ont été réalisés entre octobre 2010 et mai 2011 (les documents ont été reçus en mairie le 7 mai 2011).

La municipalité a choisi de les réaliser par l'intermédiaire d'un bureau d'études extérieur. L'entreprise IPC (basée à Palaiseau) a été missionnée. L'apport de cette structure a permis un regard objectif sur les travaux à réaliser.

Pour cette étude, la municipalité a sollicité l'accompagnement financier du Fonds d'Aménagement du Nord, qui a participé à hauteur de 80% du montant total de l'étude.

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des travaux d'accessibilité n'avait pas pu être réalisé. Afin de remplir cet objectif, la création d'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été proposée par l'Etat. L'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permet aux gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP), qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. L'Ad'AP demeure un acte volontaire d'engagement qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais qui la complète.

La Ville a souhaité s'engager dans cette voie.

Le document de planification ainsi que le coût des travaux ont été réalisés par le cabinet d'études APAVE.

Eléments de suivi et difficultés rencontrées

VILLE DE LYS LEZ LANNOY

Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 2 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

1_ Liste des établissements constituant la demande d'Ad'AP :

_ Mairie : 31, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Police municipale : 33, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Centre aéré : 14, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

- _ Cimetière : rue Gabriel Péri LYS LEZ LANNOY
Classé IOP
- _ Eglise Saint LUC: place Saint Luc LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type V 3ème Catégorie
- _ Maison de quartier : 1A, rue des Frères Delreux LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie
- _ Local football : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie
- _ Halle Jules FERRY : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type X 4ème Catégorie
- _ Tennis couvert : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie
- _ Vestiaires football : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie
- _ Salle de dojo : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie
- _ le 21 : 21 bis, rue Jean Baptiste LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie
- _ Perception : 6 bis, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

- _ Restauration : 77, avenue Paul Bert LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type N 3ème Catégorie

- _ Ecole maternelle Paul Bert : rue du Progrès LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type R 4ème catégorie

Sont sortis de l'AD AP car ont été reconstruits

2_Analyse synthétique de la situation des établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du CCH

Les établissements concernés ont chacun fait l'objet d'un examen des dispositions existantes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes handicapées avec édition d'un rapport de diagnostic sur la base de l'Arrêté du 1er août 2006 modifié, diagnostic réalisé par le Bureau d'études IPC en 2011.

Dans le cadre de la préparation des dossiers de demande d'Ad'AP, les rapports IPC ont été adaptés en prenant en compte l'Arrêté du 8 décembre 2014 avec l'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage de l'APAVE

Conformément au calendrier établi, l'année 2016 a été marquée par la première année d'exécution des travaux de l'Ad'AP.

Les bâtiments concernés pour 2016 ont été :

1. Mairie ; 2. Police municipale ; 3. Parc Maréchal (centre aéré) ; 4. Cimetière ; 5. Eglise Saint Luc ; 6. Maison de quartier DELREUX (maison du Bon poste)

L'année 2017 a été marquée par la deuxième phase d'exécution des travaux.

Les travaux d'accessibilité ont été concentrés sur **l'ensemble Jules Ferry** (Halle Jules Ferry, Tennis de table, Salle de Tennis Couvert et Vestiaires Football).

Comme le prévoit le dispositif Ad'AP, un point de situation à 1 an a été effectué et transmis aux services de la Préfecture en mars 2017.

L'année 2018 a été consacrée à la troisième phase des travaux, avec quelques ajustements de programmation en fonction des bâtiments retirés de l'Ad'AP ou reportés dans le calendrier, et du traitement de bâtiments déjà accessibles.

Ces travaux ont ainsi porté sur des bâtiments inscrits dans l'Ad'AP (**la halte garderie**) et sur des bâtiments hors Ad'AP (**Théâtre de l'Eden, Ecole Paul Bert 2**).

Pour ces derniers, il s'agissait d'améliorer une accessibilité existante, mais qui nécessitait quelques accommodements.

La quatrième phase de travaux est intervenue en 2019 et l'année 2020 marque la fin des travaux de l'Ad'AP lyssois.

Comme le prévoit le dispositif Ad'AP, les points d'avancement ont été transmis aux services de la Préfecture, ou sont en cours de rédaction.

5. Cadre bâti – Logements

Le plan de mise en accessibilité des logements publics et privés, que ce soit pour les propriétaires occupants ou pour les locataires est développé dans le rapport de la CIA de la MEL.

Concernant la commune de Lys-lez-Lannoy, des nouveaux logements ont été construits sur le site Jules Ferry, avec le bailleur social SIA HABITAT, comprenant des logements au rez de chaussée adaptés aux personnes en mobilité réduite.

D'autre part, les espaces laissés disponibles sur le site STEIN ont permis de faire émerger un projet de béguinage composé de neuf logements ainsi qu'une structure dédiée aux personnes en situation de handicap, (MOBICAP), programme de logements traitant également de l'adaptabilité des logements aux personnes à mobilité réduite et au vieillissement de la population.

6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services en 2021 (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

- La solution numérique ACCEO présentée en CCA a été adoptée par la commune.
- Information et sensibilisation sur la nouvelle Complémentaire Santé Solidaire (CSS) en partenariat avec la CPAM
- Label Handicap : 3 nouvelles demandes en cours
- La révision de l'agenda 22, engagée à partir du mois d'août 2018, a fait l'objet d'un travail de fond avec chaque délégation, impliquant les élus et les techniciens concernés par les thématiques abordées (économie, culture, vie sociale, santé, sport, jeunesse ...). Il s'agissait d'établir, pour chaque thématique, le bilan des actions menées depuis 2014 et de présenter les actions à venir. La révision de l'agenda 22 a été également l'occasion de mobiliser les associations engagées en matière de handicap sur le territoire de la commune, différentes de celles sollicitées pour la première version (**EDM, Mission locale, Pôle médico-social de Villeneuve d'Ascq (pôle APF), APF France Handicap**). A l'issue de ce travail, la révision de l'agenda 22 local a été à nouveau délibérée en conseil municipal du 25/09/2019 pour la période 2020-2026.
- Participation active de la ville de Lys-lez-Lannoy au réseau des référents communaux d'accessibilité, animé par la MEL (réunions du 19 octobre 2021). Ces rencontres permettent aux villes et organismes de *partager l'information, mettre en valeur les bonnes expériences, échanger sur des sujets communs, se coordonner...*
- Développement de la rubrique « Solidarités > Handicap » du site internet de la ville (ajout des deux versions de l'agenda 22)
- Rencontre avec l'association des Auxiliaires des Aveugles du Nord

L'accessibilité en intercommunalité

L'intercommunalité est travaillée pour une mutualisation des moyens à travers différentes instances. Des réunions « référents handicap » ont eu lieu au niveau de Lille Métropole pour partager les pratiques entre toutes les villes de la MEL et inciter l'ensemble du territoire à développer une politique globale d'accessibilité.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La gouvernance de la mise en accessibilité de la commune est prise en charge par la municipalité. Pour autant, des dispositifs d'incitation auprès des commerçants ont été mis en place.

Un comité d'experts a été créé au sein de la MEL afin :

- de se concerter et d'échanger sur les pratiques à l'échelle intercommunale
- de définir les priorités au niveau de la MEL sur l'ensemble de problématiques de l'accessibilité
- de prendre en compte et adapter les innovations dans l'ensemble des communes ainsi que leurs priorités
- de diffuser un livret d'information sur la mise en accessibilité des commerçants en lien avec la CCI et la MEL

8. Conclusion

La mise en accessibilité fait partie des priorités de la ville de Lys-lez-Lannoy au-delà des prérogatives de la loi de février 2005. Le bilan de la CCA répond aux enjeux fixés par ses membres. De nombreux efforts sont consentis et des actions novatrices sont proposées. Néanmoins, les difficultés sont nombreuses notamment d'un point de vue financier et forcent la commune à dégager des priorités au même titre que pour l'ensemble de ses travaux de réfection du patrimoine. Toujours est-il que la politique d'accessibilité reste volontariste sur le territoire lyssois.

Dans cette optique, Lys-lez-Lannoy a mis en place un agenda 22 local en collaboration avec les représentants des instances compétentes en la matière afin de concilier budget contraint et besoins des personnes en situation de handicap.

Cet agenda a fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2019. Un nouvel agenda 22 a été voté au conseil municipal du 25 septembre 2019, pour la période 2020 – 2026.

Cette révision a été engagée en transversalité, avec l'ensemble des services municipaux et les partenaires extérieurs, permettant de rendre ce document toujours plus actuel et proche des réalités de terrain.

Par ailleurs, la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée apparaissait incontournable et a été travaillée avec la CCA.

Au-delà de ses prérogatives municipales, la ville souhaite accompagner et informer les propriétaires d'ERP privés afin de dynamiser et encourager les bonnes pratiques.

L'attribution du label handicap s'inscrit dans cette démarche.

9. Fiche de synthèse :

9.1 Voirie et Espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : PDU 2010>2020 (annexe accessibilité)
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 70
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées : compétence MEL
4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles : compétence MEL
6. Nombre de feux (carrefour) - (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
7. Nombre de feux (carrefours et/ou pourcentage rendus accessibles) : compétence MEL.
8. Nombre de traversées accessibles (abaissés de trottoir et passages piétons) (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
9. Nombre et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles (abaissés de trottoir et passages piétons) : compétence MEL.
10. Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

9.2 Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDAT : compétence MEL, adopté en mars 2008, en cours de révision
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) : compétence MEL.
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles: compétence MEL
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : compétence MEL
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles: compétence MEL.

1 Exemple de places de stationnement privées : celles d'un centre commercial

17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : compétence MEL.
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : 2015
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : sans objet
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : compétence MEL.
21. Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

9.3 Cadre Bâti – établissements recevant du public et logement :

22. Nombre d'ERP publics : 32
23. Nombre d'ERP privés : 300
24. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics : 100 %
25. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2018 : 3 bâtiments
26. Nombre de logements publics : compétence MEL
27. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité : voir rapport CIA MEL
28. Nombre de logements privés : MEL
29. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité : MEL
30. Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

9.4 Budget annuel ou pluriannuel

Il s'agit d'indiquer ici l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité

32. Budget voirie sur x année(s) : compétence MEL (voir rapport CIA)
33. Budget transport sur x année(s) : compétence MEL
34. Budget ERP publics sur x année(s) : 100 000 € TTC par an